

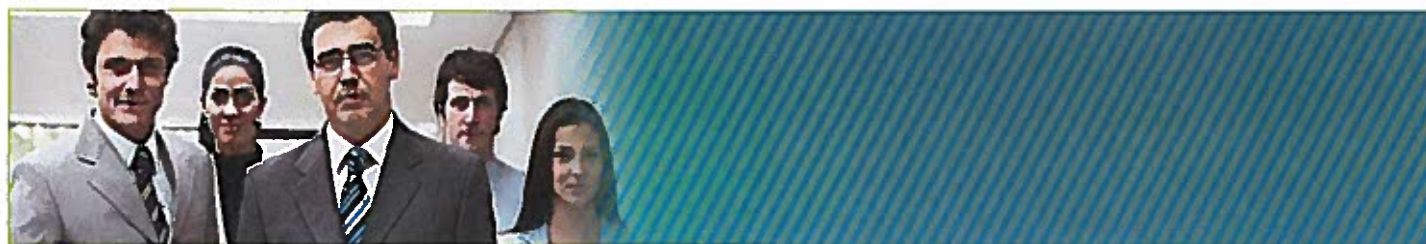


ARVIGE

RAPPORT ANNUEL

EXERCICE 2013

Ce rapport a été établi à destination des adhérents de l'association ARVIGE réunis en Assemblée générale le 12 juin 2014



SOMMAIRE

	Page
PROPOS DU PRESIDENT	3
I. PRESENTATION D'ARVIGE	4
1. Les missions d'ARVIGE	
2. La gouvernance	
2.1 Le conseil d'administration	
2.2 Les comités de surveillance	
II. TRAVAUX MENES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES COMITES DE SURVEILLANCE	7
1. Les travaux du Conseil d'administration	
1.1 Les réunions du Conseil	
1.2 Le rapport des avenants 2013 aux contrats groupe	
1.3 Le rapport des indemnités et frais de déplacement versés au Conseil	
2. Les travaux des comités de surveillance	
2.1 Les réunions des Comités	
2.2 L'examen des taux de rémunération	
2.3 Le rapport des indemnités et frais de déplacement versés aux Comités	
2.4 L'examen des Rapports (Cabinet actuariel, Commissaires aux comptes PREDICA)	
3. Les points marquants des travaux du Conseil d'administration et des Comités de surveillances en 2013	
III. AVIS DES COMITES DE SURVEILLANCE SUR LES RAPPORTS DE L'ASSUREUR	12
IV. COMPTES ANNUELS 2013 DE L'ASSOCIATION	13
V. PRESENTATION DE L'ACTIVITE SUR LES TROIS PLANS	15
1. L'état des adhésions 2013 par plan	
2. Le montant des versements effectués sur chaque plan	
3. La situation des rentes servies en 2013	
4. Le volume des encours 2013	
5. La gestion administrative et financière	



ARVIGE

Chers adhérents, Chères Adhérentes,

Chers clients du Crédit Agricole et du Crédit Lyonnais,

Bienvenue à notre assemblée générale à laquelle vous avez été convoqués **individuellement**.

Cette année, l'Assemblée est ordinaire et extraordinaire. Elle aura à délibérer sur les points suivants :

A titre ordinaire, sept résolutions seront soumises à votre vote.

- L'approbation des comptes annuels de chaque plan,
- L'approbation des comptes annuels de l'association,
- L'approbation du rapport d'activité et quitus aux administrateurs,
- L'approbation des budgets de l'association et des plans,
- Le renouvellement de mandats,
- La délégation au conseil pour la signature d'avenants aux contrats groupe,
- Les pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les résolutions relevant de l'assemblée générale ordinaire sont adoptées à la majorité simple des votes exprimés.

A titre extraordinaire, deux résolutions seront soumises à votre vote.

- La reconduction du contrat souscrit par l'association auprès de PREDICA pour les trois PERP,
- Le transfert de Plan Vert Avenir vers Plan Vert Vitalité.

Les résolutions relevant de l'assemblée générale extraordinaire sont adoptées à la majorité des deux tiers des votes exprimés.

Au vu des retours des coupons réponse joints à vos convocations, plus de adhérents sont aujourd'hui présents ou représentés. Le quorum étant atteint, la séance de l'Assemblée peut débuter sur première convocation à 18 heures.

Conformément à la Loi et aux statuts d'ARVIGE, les pouvoirs qui m'ont été confiés excédant le nombre de 700, ont été répartis entre les membres du Conseil et des trois Comités de surveillance.

Nous vous rappelons que les statuts de l'association, la composition du Conseil d'administration et des comités de surveillance, le rapport de l'exercice 2013 ainsi que les procès verbaux des Assemblées sont disponibles sur le site de l'association « www.arvige.asso.fr ».

Yves CHEVILLOTTE
Président d'ARVIGE



I. PRESENTATION D'ARVIGE

1. LES MISSIONS D'ARVIGE

→ La souscription auprès d'un assureur d'un ou plusieurs Plans Epargne Retraite Populaire

ARVIGE, est un groupement d'épargne retraite populaire (GERP) qui a souscrit pour le compte de ses adhérents auprès de l'Assureur PREDICA, les contrats Plan Epargne Populaire (PERP) :

- Plan Vert Avenir et Plan Vert Vitalité commercialisés par le réseau CREDIT AGRICOLE,
- Velours proposé par LCL.

→ La représentation des adhérents

ARVIGE (Association Retraite Vie Groupement des Epargnants) est une association régie par les lois du 1er juillet 1901 et du 30 décembre 2006. Elle a été créée le 15 mars 2004.

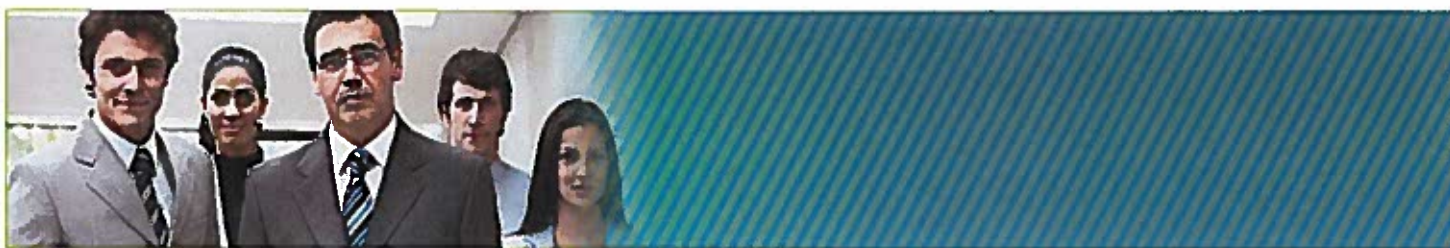
ARVIGE a pour objet :

- De choisir et de souscrire un ou plusieurs Plans d'Epargne Retraite Populaire (PERP) pour le compte des adhérents ;
- Et pour chaque plan souscrit par l'association, d'assurer la représentation des intérêts des adhérents.

Ces missions sont assurées par deux types d'organes :

- Le conseil d'administration
- Et pour chaque plan, le comité de surveillance

La supervision des PERP est assurée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution qui contrôle ARVIGE et PREDICA.



2. LA GOUVERNANCE

→ Le Conseil d'administration

Notre association est gérée et administrée par un conseil d'administration composé, au 31 décembre 2013, de sept membres.

	Fonctions actuellement exercées	Fonctions précédemment exercées
CHEVILLOTTE Yves PRESIDENT	Administrateur, Président du comité d'audit d'ESSILOR Vice-Président du Conseil de surveillance de FINAREF Administrateur de SA SOREDIC Administrateur du CREDIT LYONNAIS Administrateur Fonds Régional d'Art Contemporain de Bretagne	Directeur Général délégué de CREDIT AGRICOLE S.A. jusqu'en 2003
GONZALEZ Daniel VICE PRESIDENT	Administrateur de l'ANDECAM	Président de l'Union des Assurances Fédérales jusqu'en 2000 Président du Comité de déontologie du CREDIT LYONNAIS jusqu'en 2002
CRISP Michel Administrateur	Secrétaire trésorier de la Fondation Pays de France CREDIT AGRICOLE Administrateur du CREDIT FONCIER de Monaco	Directeur général de la Caisse régionale de CREDIT AGRICOLE Alpes Provence (1992-2000)
HOUEVILLE Philippe Administrateur	Consultant informatique et organisation SI Société APHICS	
NORMAND Bernard Administrateur	Président de l'Association FEDERCLUB	Directeur Central du CREDIT LYONNAIS jusqu'en 2000 Directeur général du Centre de formation de la profession bancaire jusqu'en 2005 Président de l'Association ACORE
PICHON Jean-Claude Administrateur	Vice-président du Conseil de surveillance de la Société Nationale Immobilière	Directeur général de la Caisse régionale de CREDIT AGRICOLE Aquitaine Président de PREDICA jusqu'en 2006 Administrateur de PACIFICA jusqu'en 2006
VECCHIERINI de MATRA Jean Administrateur	Délégué général du Groupement Français des Bancassureurs	Directeur Général de SOCAPI jusqu'en 2002



→ Les Comités de surveillance

La gestion de chaque Plan est surveillée par un comité de surveillance. Les membres de ces Comités au 31 décembre 2013 sont les suivants :

PLAN VERT AVENIR	Fonctions actuellement exercées	Fonctions précédemment exercées	Mandats Changements
CRESP Michel PRESIDENT	Secrétaire trésorier de la Fondation Pays de France- CREDIT AGRICOLE Administrateur du CREDIT FONCIER de Monaco	Directeur général de la Caisse régionale de CREDIT AGRICOLE Alpes Provence (1992-2000).	2004 – En cours Président depuis 2004
GONZALEZ Daniel	Administrateur de l'ANDECAM	Président de l'Union des Assurances Fédérales jusqu'en 2000. Président du Comité de déontologie du CREDIT LYONNAIS jusqu'en 2002.	2004 – En cours
JACQUET Marielle	Commerçante		2004 – En cours
REVOLIER Georges	Directeur général de la Caisse régionale de CREDIT AGRICOLE Corse		2009 - Encours
VECCHIERINI de MATRA Jean	Délégué général du Groupement Français des Bancassureurs	Directeur général de SOCAPI jusqu'en 2002.	2004 – En cours
LACOMBE Roland	Retraité du privé	Salarié – Cadre en entreprise privée	2008 – En cours
WANCLICK Gabriel	Retraité	Cadre dans le conseil et l'informatique	2010 –En cours

PLAN VERT VITALITE	Fonctions actuellement exercées	Fonctions précédemment exercées	Mandats Changements
CRESP Michel PRESIDENT	Secrétaire trésorier de la Fondation Pays de France- CREDIT AGRICOLE Administrateur du CREDIT FONCIER de Monaco	Directeur général de la Caisse régionale de CREDIT AGRICOLE Alpes Provence (1992-2000).	2004 – En cours Président depuis 2007
GONZALEZ Daniel	Administrateur de l'ANDECAM	Président de l'Union des Assurances Fédérales jusqu'en 2000. Président du Comité de déontologie du CREDIT LYONNAIS jusqu'en 2002.	2004 – En cours
LEDUC Benoit	Directeur général adjoint de la Caisse régionale Finistère		2010 – En cours
De MARIN Charles	Cadre financier dans l'industrie		2009 – Encours
PANNET Fabienne	Comptable		2010 – En cours
VECCHIERINI de MATRA Jean	Délégué général du Groupement Français des Bancassureurs	Directeur général de SOCAPI jusqu'en 2002.	2004 – En cours

VELOURS	Fonctions actuellement exercées	Fonctions précédemment exercées	Mandats Changements
NORMAND Bernard PRESIDENT	Président de l'Association FEDERCLUB	Directeur Central CREDIT LYONNAIS jusqu'en 2000 Directeur général centre formation profession bancaire Président de l'Association ACORE	2004 – En cours
GONZALEZ Daniel	Administrateur de l'ANDECAM	Président de l'Union des Assurances Fédérales jusqu'en 2000. Président du Comité de déontologie du CREDIT LYONNAIS jusqu'en 2002.	2004 – En cours
HOUEVILLE Philippe	Consultant informatique et organisation SI Société APHICS		2004 – En cours
CRESP Michel	Secrétaire trésorier de la Fondation Pays de France- CREDIT AGRICOLE Administrateur du CREDIT FONCIER de Monaco	Directeur général de la Caisse régionale de CREDIT AGRICOLE Alpes Provence (1992-2000).	2004 – En cours
VECCHIERINI de MATRA Jean	Délégué général du Groupement Français des Bancassureurs	Directeur général de SOCAPI jusqu'en 2002.	2004 – En cours
SCHWEITZER Jean-Louis	Responsable du Développement Commercial au sein de la Direction Exploitation Bassin Parisien Sud LCL		2006 – En cours
ROUSSEL Didier	Président depuis 1999 de Siemens Transportation Systems, filiale de Siemens		2007 – En cours



II. TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITES DE SURVEILLANCE

1. LES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

→ Les réunions du Conseil

Au cours de l'exercice 2013, le Conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises : les 26 février, 11 juin, 17 octobre et 5 décembre 2013.

Le Conseil d'administration a pour principales missions :

- le suivi des comptes, des dépenses et du budget établis au titre de l'association et de chaque plan,
- le bon fonctionnement de l'association,
- de veiller au respect du Code de déontologie et du règlement intérieur,
- le rapport annuel des indemnités allouées conformément aux décisions de l'Assemblée.

CONSEILS D'ADMINISTRATION				
Date	26/02/2013	11/06/2013	17/10/2013	05/12/2013
Présents	7/7	6/7	7/7	4/7
Ordre du jour	<ul style="list-style-type: none"> → Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 11/10/2012 → Arrêté des comptes 2012 → Budget 2014 → Accords de représentation → Assemblée générale 2013 <ul style="list-style-type: none"> - Projets de résolutions → Questions diverses 	<ul style="list-style-type: none"> → Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 26/02/2013 → Activité de l'Association → Point sur l'assemblée générale du 11 juin 2013 → Questions diverses 	<ul style="list-style-type: none"> → Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 11/06/2013 → Politique commerciale en matière de PERP → Calendrier 2014 → Questions diverses 	<ul style="list-style-type: none"> → Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 17/10/2013 → Premier retour des Comités de surveillance sur le transfert de PVA vers PVV → Reconduction du contrat entre PREDICA et ARVIGE pour les trois plans → Renouvellement par tiers des organes de gouvernance → Convocation de l'assemblée générale 2014 → Questions diverses



→ Le Rapport des avenants 2013 sur PLAN VERT AVENIR, PLAN VERT VITALITE et VELOURS

Aucun avenant n'a été signé en 2013 sur PLAN VERT AVENIR, PLAN VERT VITALITE et VELOURS.

→ Le rapport des indemnités et frais de déplacement versés

Le montant des indemnités de présence versé sur l'exercice 2013 s'élève à 3 375 euros. Ce montant correspond à la somme totale versée à l'ensemble des administrateurs. Une indemnité de 150 euros par membre et de 300 euros pour le président est allouée pour la participation à une réunion du conseil d'administration. Cette indemnité est unique en cas de participation le même jour à différentes instances (conseil d'administration, comités de surveillance). Une somme de 667,23 euros a été versée au titre des frais de déplacement.



2. LES TRAVAUX DES COMITES DE SURVEILLANCE EN 2013

→ Les réunions des Comités

Conformément aux souhaits exprimés par les membres des comités de surveillance, la réunion est commune aux trois Comités. Les comités se sont réunis au cours de l'année 2013 à quatre reprises les 25 avril, 11 juin, 17 octobre et 5 décembre. Lors de chaque réunion, les Comités s'informent auprès de l'Assureur de l'activité.

COMITES DE SURVEILLANCE				
Date	25/04/2013	11/06/2013	17/10/2013	05/12/2013
Présents	VERT AVENIR – 5/7 VERT VITALITE – 6/6 VELOURS – 7/7	VERT AVENIR – 4/7 VERT VITALITE – 3/6 VELOURS – 6/7	VERT AVENIR – 4/7 VERT VITALITE – 5/6 VELOURS – 6/7	VERT AVENIR – 4/7 VERT VITALITE – 4/6 VELOURS – 6/7
Ordre du jour	<p>→ Approbation du procès-verbal des comités de surveillance du 12/12/2012</p> <p>→ Bilan 2012</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Rapports de l'Assureur</i> ▪ <i>Rapports des Commissaires aux comptes de l'Assureur</i> ▪ <i>Avis des comités de surveillance</i> ▪ <i>Accords de représentation</i> <p>→ Audit financier 2013</p> <p>→ Point sur les investissements au 1^{er} trimestre</p> <p>→ Assemblée Générale du 11/06/2013</p> <p>→ Début d'année 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>activité commerciale</i> <p>→ Questions diverses</p>	<p>→ Approbation du procès-verbal des comités de surveillance du 25/04/2013</p> <p>→ Activité des trois PERP</p> <p>→ Point sur l'Assemblée Générale du 11 juin 2013</p> <p>→ Questions diverses</p>	<p>→ Approbation du procès-verbal des comités de surveillance du 11 juin 2013</p> <p>→ Evolution des contrats :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Présentation des évolutions de PVV</i> ▪ <i>Présentation de la proposition de transfert de PVA vers PVV</i> <p>→ Point sur la politique d'investissement</p> <p>→ Activité des trois PERP et actualité réglementaire</p> <p>→ Calendrier 2014</p> <p>→ Questions diverses :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Proposition pour la reconduction des contrats PERP auprès de PREDICA</i> ▪ <i>Proposition de procédure de renouvellement des mandats par tiers</i> 	<p>→ Approbation du procès-verbal du comité de surveillance du 17 octobre 2013</p> <p>→ Perspectives de taux de rémunération pour l'exercice 2013</p> <p>→ Point sur les investissements</p> <p>→ Activité des trois PERP</p> <p>→ Evolution de PVV</p> <p>→ Premiers éléments sur le transfert de PVA vers PVV</p> <p>→ Reconduction des Contrats PERP auprès de PREDICA</p> <p>→ Renouvellement par tiers des organes de gouvernance de chaque plan</p> <p>→ Questions diverses</p>



→ **L'examen des taux de rémunération sur les plans/ Budget des plans**

Avis des Comités de surveillance du 5 décembre 2013 sur la rémunération 2013 des plans

« Les Comités de surveillance ont examiné la situation des cantons PERP dans le contexte économique et financier de l'année 2013, caractérisé par un environnement qui reste incertain. Les comités ont rappelé les objectifs de gestion à long terme qu'ils recommandent :

- la constitution d'une provision pour participation aux excédents (PPE) d'au moins 1%,
- une fourchette de rémunération cohérente avec les équilibres actif-passif prévisionnels.

En termes d'environnement concurrentiel, les comités ont noté :

- que la PAB servie en 2012 sur les PERP souscrits par ARVIGE se situait en dessous de la moyenne du marché,
- que les PAB servies sur les contrats d'assurance vie pourraient baisser en 2013,
- que le taux du Livret A a été abaissé à 1,25% au 1^{er} août 2013.

Afin d'accroître la PPE et de susciter des flux de cotisations, les Comités préconisent de stabiliser la rémunération à 2,40%, avec cependant une marge de 0,10% autour de ce niveau.

En ce qui concerne le PERP Vitalité, ce niveau de rémunération pourra le cas échéant être complété afin que les cantons Plan Vert Avenir et Plan Vert Vitalité disposent de niveaux de richesses comparables au moment de la fusion envisagée ».

→ **Le rapport des indemnités de présence - Frais de déplacement et missions**

Une indemnité de 150 euros par membre et de 300 euros par président est allouée pour la participation à une réunion du Comité de surveillance. Cette indemnité est unique en cas de participation le même jour à différentes instances (Conseil d'administration, Comités de surveillance).

	PLAN VERT AVENIR	PLAN VERT VITALITE	VELOURS
INDEMNITES DE PRESENCE	1587,50 euros	1737,50 euros	2712,50 euros
FRAIS DE DEPLACEMENT ET MISSIONS	2908,09 euros	1673,66 euros	1061,46 euros

→ **L'examen des rapports (Cabinet actuariel, CAC de l'Assureur, de PREDICA)**

Comités de surveillance du 29 avril 2014 : Au cours de cette réunion les membres ont travaillé sur les rapports d'expertise actuarielle livrés par le Cabinet FIXAGE sur Plan Vert Avenir, Plan Vert Vitalité et Velours permettant ainsi d'exercer un contrôle sur la composition des actifs et sur la comparaison de la richesse de Plan Vert Vitalité et Plan Vert Avenir dans l'optique d'une fusion des deux PERP.

L'Assureur et les Commissaires aux comptes de l'Assureur ont présenté leurs rapports sur les comptes 2013 des plans afin que les comités puissent émettre un avis circonstancié présenté à l'Assemblée générale de juin 2013.



3. LES POINTS MARQUANTS DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITES DE SURVEILLANCE EN 2013

→ Etude et accord du Comité de surveillance de Plan Vert Vitalité pour l'ajout d'options

L'élargissement de l'univers d'investissement dont l'objectif est de répondre aux attentes d'une clientèle de plus en plus exigeante et informée a été proposé. Après étude, le Comité de surveillance de Plan Vert Vitalité a donné son accord pour faire évoluer le Plan.

Plan Vert Vitalité dispose désormais de trois formules :

- La formule sécurité : 100% sur le support Euro,
- La formule sécurisation progressive déjà existante,
- La formule libre : le capital est réparti librement entre les supports UC figurant dans le guide et le support en Euro.

Les conditions d'âge à l'adhésion ont été élargies passant de 18 / 58 ans à 18 / 68 ans.

→ Etude sur le transfert de Plan Vert Avenir vers Plan Vert Vitalité

Le projet étudié par les Comités de surveillance des deux plans prévoit l'arrêt de la commercialisation de Plan Vert Avenir en avril 2014 et le transfert du contrat Plan Vert Avenir sur le fonds 100% Euro du contrat Plan Vert Vitalité au 1^{er} janvier 2015.

Dans cette perspective, un audit financier des deux plans a été demandé par les Comités de surveillance et confié au Cabinet FIXAGE.

→ Reconduction des trois PERP souscrits par ARVIGE auprès de PREDICA

Les contrats arrivaient à échéance le 31 décembre 2013. Compte tenu de l'impossibilité matérielle et juridique de convoquer une assemblée générale extraordinaire avant la fin de l'année 2013, et après avoir pris conseil auprès d'un avocat, les Comités de surveillance en date du 5 décembre 2013, ont rendu leur rapport de résolution par lequel ils relèvent la bonne gestion des plans par PREDICA tant sur le plan administratif que financier et la solidité financière de l'assureur dans le contexte de crise internationale. Ils ont émis un avis favorable à la reconduction des trois PERP et ont demandé au Conseil d'administration de les reconduire purement et simplement pour une durée de cinq ans sous condition résolutoire de la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 12 juin 2014.



III. AVIS DES COMITES DE SURVEILLANCE

AVIS DES COMITES DE SURVEILLANCE DE CHAQUE PLAN
Sur le rapport annuel de l'Assureur
Exercice 2013

Conformément à l'article L 144-2 du Code des Assurances, chaque comité de surveillance émet le présent avis sur le rapport annuel de l'assureur relatif à l'exercice 2013 :

« Les Comités de surveillance des PERP, présidés par Michel CRESP pour Plan Vert Avenir et Plan Vert Vitalité et par Bernard NORMAND pour Velours, se sont réunis le 29 avril 2014 afin d'examiner les rapports établis par PREDICA au titre de l'année 2013.

Le nombre de souscriptions nouvelles connaît une certaine stabilisation en 2013 pour les trois plans souscrits par ARVIGE. Compte tenu de l'entrée sur le marché de nouveaux assureurs, la part de marché est en baisse, y compris en termes d'encours. Les comités se félicitent de la campagne engagée par les banques distributrices au 4^{ème} trimestre pour solliciter des versements exceptionnels : cette campagne a permis une augmentation sensible de la collecte de fin d'année. Les comités regrettent cependant l'érosion subie en termes de parts de marché alors que le contexte est favorable pour les produits de préparation à la retraite.

La quasi-totalité des PERP est en phase d'épargne. En 2013, le nombre des réclamations est resté faible : les réclamations reçues correspondent à des contestations sur le montant de la rente ou sur le versement d'un arrérage unique ou à un mécontentement suite à une demande de rachat qui n'a pu être satisfaite compte tenu de la réglementation.

Les comités de surveillance ont examiné le 5 décembre 2013 la situation des cantons PERP dans le contexte économique et financier de l'année 2013, caractérisé par un environnement qui reste incertain.

Les comités ont rappelé les objectifs de gestion à long terme qu'ils recommandent :

- *la constitution d'une provision pour participation aux excédents (PPE) d'au moins 1%, avec un objectif de 2%,*
- *une fourchette de rémunération cohérente avec les équilibres actif-passif prévisionnels.*

En termes d'environnement concurrentiel, les comités ont noté :

- *que la PAB servie en 2012 sur les PERP souscrits par ARVIGE se situait en dessous de la moyenne du marché,*
- *que les PAB servies sur les contrats d'assurance vie pourraient baisser en 2013,*
- *que le taux du Livret A a été abaissé à 1,25% au 1^{er} août 2013.*

Afin d'atteindre dès 2013 l'objectif de PPE et de susciter des flux de cotisations, les comités préconisent de stabiliser la rémunération à 2,40%, avec cependant une marge d'ajustement autour de ce niveau.

Les comités ont pris acte de la reprise totale de la provision pour risque d'exigibilité pour les trois plans et corrélativement du retour vers l'actif général de l'assureur de tous les apports précédemment effectués.

Les comités de surveillance ont demandé au Cabinet FIXAGE un audit spécifique de Plan Vert Avenir et Plan Vert Vitalité afin de comparer les richesses respectives des deux plans dans la perspective de leur fusion ».

Cet avis accompagne le rapport de l'organisme d'assurance gestionnaire du plan.



IV. COMPTES ANNUELS 2013 DE L'ASSOCIATION

Les Comptes annuels de l'association sont joints en annexe.

L'Assemblée générale du 19 juin 2012 avait approuvé le budget 2013 de 130 000 €, réparti entre l'association pour 70 000 € et chacun des 3 plans à hauteur de 20 000 €.

Les dépenses 2013, au regard du budget alloué, sont réparties de la façon suivante :

(en euros)

	ARVIGE	AVENIR	VITALITE	VELOURS	31/12/2013	31/12/2012
Achats de marchandises					-	
Achats de matières et autres approvisionnements					-	
Autres achats et charges externes :						
Assurance	12 026,35	-	-	-	12 026,35	12 026,35
Travaux Administratifs	34 695,34	3 000,00	3 000,00	3 000,00	43 695,34	39 886,60
Honoraires audit actuariel	-	4 150,12	4 150,12	4 150,12	12 450,36	12 229,10
Honoraires CAC	4 729,52	-	-	-	4 729,52	4 457,97
Honoraires audit juridique	-	-	-	-	-	-
Honoraires avocats	-	-	-	-	-	-
Annonces et insertions	-	-	-	-	-	-
Marque	-	-	-	-	-	-
Site Internet	1 109,89	-	-	-	1 109,89	837,20
Transports, déplacements	667,22	2 739,89	1 673,66	1 061,45	6 142,22	5 711,13
Missions	2 416,34	168,20	-	-	2 584,54	3 442,15
Frais bancaires	144,20	51,08	59,53	54,33	309,14	2 914,60
Impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-	-	-	-
Salaires et traitements					-	
Charges sociales					-	
Dotations aux amortissements sur immobilisations					-	
Dotations aux provisions sur immobilisations					-	
Dotations aux provisions sur actif circulant					-	
Dotations aux amortissements pour risques et charges					-	
Autres charges						
Marque	729,56	-	-	-	729,56	-
Droits d'auteur	-	-	-	-	-	-
Indemnité de présence	3 375,00	1 587,50	1 737,50	2 712,50	9 412,50	9 000,00
Cotisations reversées aux plans	10 584,60	8 406,36	9 569,63	9 235,84	37 796,43	39 885,32
Total	70 478,02	20 103,15	20 190,44	20 214,24	130 985,85	130 390,42



Les dépenses de l'association et des trois plans sont sensiblement les mêmes que celles engagées en 2012.

Les comptes 2013 qui vous ont été présentés ont fait apparaître en fin d'exercice des soldes créditeurs de :

10 584,60 euros sur compte ARVIGE,

8 406,36 euros pour PLAN VERT AVENIR,

9 569,63 euros pour PLAN VERT VITALITE,

9 235,84 euros pour VELOURS.

Ces montants doivent être reversés sur chaque plan.

Le Commissaire aux comptes PriceWaterhouseCoopers a procédé à l'audit des comptes 2013 sans relever d'anomalies significatives et certifie les comptes d'ARVIGE sans réserve.



V. PRESENTATION DE L'ACTIVITE SUR LES TROIS PLANS

1. ETAT DES ADHESIONS 2013 PAR PLAN

Le marché des PERP a enregistré en 2013 une progression sensible de son activité, avec 79 000 contrats souscrits contre 73 000 en 2012.

En 2013, la production de nouveaux contrats PERP a été de 16 500, soit 21% de part de marché (21% en 2012).

L'association compte ainsi près de 702 000 adhérents.

Nombre de nouveaux contrats

PLAN VERT AVENIR				PLAN VERT VITALITE				VELOURS				TOTAUX			
2013	2012	2011	2010	2013	2012	2011	2010	2013	2012	2011	2010	2013	2012	2011	2010
12 688	12 797	11 325	13 240	1 604	1 333	1 901	2 629	2 274	1 959	1 594	1 782	16 546	16 089	14 820	17 651

2. MONTANT DES VERSEMENTS EFFECTUES EN 2013 SUR LES TROIS PLANS

En termes de versements, Plan Vert Avenir représente 19% du marché, Velours 3% et Plan Vert Vitalité 3%. 25% des sommes versées en 2013 sur les PERP ont été des versements sur des plans souscrits par l'association.

Versements en Millions d'euros

PLAN VERT AVENIR				PLAN VERT VITALITE				VELOURS				TOTAUX			
2013	2012	2011	2010	2013	2012	2011	2010	2013	2012	2011	2010	2013	2012	2011	2010
278	266	262	269	43	38	39	41	47	45	41	43	368	349	342	353



3. SITUATIONS DES RENTES SERVIES EN 2013

Fin 2013, le nombre de rentes viagères en cours de service s'élève à 2.192 pour Plan Vert Avenir, 100 pour Plan Vert Vitalité et 617 pour Velours. Conformément aux statuts de l'association, dès lors que le plan comporte au moins 100 bénéficiaires de rentes, un adhérent, dont les droits ont été liquidés, devra être élu parmi les membres du comité de surveillance.

4. VOLUME DES ENCOURS 2013

Les encours représentent à la fin de l'année 2013, pour Plan Vert Avenir 2 458 Millions d'euros ; Plan Vert Vitalité 387 Millions d'euros et Velours 431 Millions d'euros soit un encours total tous plans confondus de 3 276 Millions d'euros.

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

La gestion administrative des contrats est prise en charge par les réseaux de distribution notamment au travers des postes de travail des conseillers commerciaux.

CACEIS Investor service, (entité constituée conjointement par le Crédit Agricole et les Caisses d'Epargne spécialisée dans les activités de dépositaire-conservation, d'administration de fonds et de services aux émetteurs) assume les fonctions de dépositaire et de conservation.

La gestion financière du portefeuille de placements relatif aux actifs des trois plans est assurée par la société de gestion AMUNDI (anciennement dénommée Crédit Agricole Asset Management) au travers d'un mandat de gestion confié par l'Assureur.